

DEVENEZ ENTREPRENEUR AVEC L'APECQ



VOTRE MEILLEURE
PARTENAIRE
EN FORMATION !

Vous souhaitez démarrer votre entreprise en construction et avez besoin d'une licence d'entrepreneur général ou spécialisé?

PROGRAMMES DE FORMATION RECONNUS PAR LA RBQ

La programmation de la plupart de nos formations vous permet de débiter tout au long de l'année...

Ces programmes vous permettront:

- › Éviter de faux pas;
- › Avancer dans la bonne direction;
- › Obtenir une formation de qualité;
- › Être exempté de passer les examens de qualification à la RBQ.

Ces formations s'adressent:

- › Relève en entreprise;
- › Changement de répondants;
- › Obtention d'une nouvelle licence.

Les cours de formation ont lieu à l'APECQ:

6550, chemin de la Côte-de-Liesse
Saint-Laurent (Québec) H4T 1E3

Pour plus d'informations,
consultez notre site web :

apecq.org

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

- Administration
- Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction
- Gestion de projets et de chantiers
- Exécution de travaux de construction, pour les sous-catégories 1.1.1, 1.1.2, 1.2, 1.3

Prix membre :
3 580 \$

Prix non-membre :
5 125 \$

ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ

- Administration
- Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction
- Gestion de projets et de chantiers

Prix membre :
2 780 \$

Prix non-membre :
4 175 \$

Service de la formation

Veuillez compléter le formulaire d'inscription ainsi que les choix des modules (p. 2) et le retourner par courriel ou par télécopieur :

Tél. : 514 739-2381, poste 387

formation@apecq.org

Télécopieur : 514 341-1216

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

IDENTIFICATION (EN LETTRES MOULÉES)

N° MEMBRE _____

Nom _____

Prénom _____

Tél. _____

Cell. _____

Nom de l'entreprise _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____

Courriel _____

(CHOIX DES MODULES) SOUS-TOTAL	
*TPS 100300607 (5 %)	
*TVQ 1006004918 (9.975 %)	
TOTAL À PAYER	

* Calculez les deux taxes séparément, à partir du sous-total.

MODES DE PAIEMENT

Chèque (membre seulement)

Mandat poste Visa MasterCard

N° de la carte _____ Date d'expiration _____

Nom en lettres moulées _____

Signature _____

Paiement par chèque, postez à l'adresse suivante:

APECQ - Service de la formation

6550, chemin de la Côte-de-Liesse, Saint-Laurent QC H4T 1E3

INFORMATIONS ET POLITIQUES DU SERVICE DE LA FORMATION DE L'APECQ

INSCRIPTION

Pour vous inscrire aux formations, vous devez compléter le formulaire d'inscription. Utilisez un formulaire par participant et au besoin, faites des photocopies. Les inscriptions peuvent se faire sur place, par télécopieur, par courriel ou par la poste. Aucune inscription par téléphone ne sera acceptée. Aucune inscription ne sera confirmée avant que le paiement ne soit reçu. Le coût d'inscription inclut le cahier du participant.

PAIEMENT ET REMBOURSEMENT

Notez que le paiement devra être acquitté avant l'activité et qu'aucun remboursement ne sera effectué si une annulation écrite n'est pas reçue avant le 5^e jour ouvrable précédant l'activité de formation.

ANNULATION

Pour toute annulation faite par écrit et reçue au moins cinq (5) jours précédant le début du cours, un remboursement intégral des frais d'inscription sera effectué, à moins que le Service de la formation ne soit avisé qu'un participant est remplacé par un autre. Au-delà de cette période, aucun remboursement ne sera possible et le participant sera tenu d'acquitter la facture en entier.

CHANGEMENT À L'HORAIRE

L'APECQ se réserve le droit d'apporter des modifications à l'horaire et d'annuler un cours si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Dans le cas d'une annulation par l'APECQ, les frais d'inscription seront remboursés en totalité.

CONFIRMATION DES FORMATIONS

Une semaine avant le début de l'activité, vous recevrez une confirmation d'inscription contenant les détails de la formation.

EXAMEN

Pour être admis à l'examen, le participant doit avoir assisté à au moins 80% de la durée de la formation. La date prévue à l'horaire doit être respectée. Le seuil de réussite de l'examen est de 60%. Le participant ayant reçu une notification d'échec aura droit à une reprise dans les 30 jours suivant cet avis. La reprise de l'examen se fera au bureau de l'APECQ durant les heures ouvrables.

VALIDATION DES PROGRAMMES ET ATTESTATIONS

Important: Le candidat souhaitant être exempté de l'examen de la RBQ doit présenter son attestation au plus tard 3 ans

après la date de fin de validité du programme. La codification des programmes permet d'identifier la période de validité pendant laquelle le programme est reconnu par la RBQ. Le mois et l'année marquent le début de la reconnaissance de 3 ans accordée par la RBQ.

Pour plus d'informations, visitez le Registre des programmes de formation reconnus par la RBQ :

<https://www.rbq.gouv.qc.ca/licence-et-examens/se-qualifier-ex-examens/programmes-de-formation-reconnus.html>

POUR TOUTE INFORMATION
consultez notre site web

www.apecq.org/00APECQ/formation_rbq

Loi 90: 1% en formation

Loi sur les impôts, article 752.0.18.10 a) ii: les particuliers ont droit à un crédit d'impôt sur les frais de scolarité

